

# REGLEMENT N° 2



## ANNEXE N° III

### REGLEMENT N° 2 DU MANEGE

#### 1. SURVEILLANCE DE SES AFFAIRES

Chacun est responsable de ses affaires. Toute responsabilité est déclinée en cas de vol.

#### 2. REGLES A RESPECTER : EQUITATION

Les élèves doivent porter une tenue appropriée à leur activité, notamment le port d'une bombe et de chaussures appropriés. Le port du gilet de protection est recommandé.

L'élève doit curer les pieds du cheval en fin de cours, et les étriers doivent être remontés lorsque le cheval est ramené au box.

L'élève est frais et dispos et suit scrupuleusement les conseils de son(sa) professeur(e).

En toute situation, l'élève aura de l'égard vis-à-vis des tiers, des animaux, et respectera le matériel du manège.

Le brossage des chevaux, ainsi que l'harnachement sont des aspects de l'équitation auquel l'élève sera initié.

#### 3. REGLES A RESPECTER : CIRQUE

Les élèves doivent manger un petit en-cas préalablement au cours et se sera soucieux d'y venir reposé avec des habits adéquats.

Les boucles d'oreille, bracelets, colliers et autres bagues doivent être enlevés pour la durée du cours.

Le respect entre élève exige que celui-ci se soit lavé les pieds et les mains avant de venir. Il est formellement interdit d'entrer dans la salle en chaussures.

Les instructions des professeurs doivent être scrupuleusement respectées. Le cours se pratique en silence lors des exercices requérant de la concentration.

#### 4. REGLES D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNS DU MANEGE

La cafétéria est à disposition. L'utilisateur est tenu de la nettoyer avant son départ (nettoyage vaisselle et des tables).

Les toilettes sont à disposition des élèves qui ont la charge de les rendre propres après utilisation.

L'utilisation des machines à laver est autorisée aux conditions suivantes : 1. Brosser les affaires avant de les mettre dans la machine 2. Nettoyer le filtre afin d'en enlever les poils 3. Balayer devant la machine après utilisation 4. Ranger les affaires.

#### 5. REGLES D'UTILISATION DU VESTIAIRE ET DES TOILETTES

Chacun est responsable de ses affaires. Aux fins d'éviter le vol, il est recommandé aux élèves de ne pas y entreposer des biens de valeurs.

L'élève ne doit pas laisser ses affaires aux vestiaires après son départ. Si des affaires y traînaient, elles seraient débarrassées sans préavis.

#### 6. CONTACTS ET QUESTIONS

En cas de questions veuillez-vous adresser au bureau ou nous joindre par téléphone.

---

L'élève ou son représentant légal a lu et confirme son acceptation du contenu de la présente en indiquant ci-dessous le lieu et la date du jour, ainsi qu'en y apposant sa signature.

Lieu :

Date :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature élève ou représentant légal :

\_\_\_\_\_